

CPAS
CHARLEROI



NOTE
DE POLITIQUE
GÉNÉRALE

2020



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
UNE ACTION SOCIALE PLUS PROCHE DU CITOYEN	8
UNE ATTENTION TOUTE PARTICULIÈRE AUX PLUS FRAGILISÉS	9
RÉPONDRE AU DÉFI DU VIEILLISSEMENT DE NOTRE POPULATION	10
DIMINUER LES INÉGALITÉS EN MATIÈRE D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ	12
UN FOCUS SUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE	13
UN CPAS « MIS AU VERT », UN ENGAGEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	13
CONCLUSION	14

INTRODUCTION

Ce premier budget de la mandature est un véritable exercice d'équilibriste. Il poursuit notre indispensable travail d'accompagnement social et de lutte contre la précarité dans un contexte socio-économique qui se dégrade un peu plus chaque jour pour nos concitoyens et cela avec des moyens budgétaires qui se raréfient.

Les indicateurs sociaux sont alarmants : nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, taux de déprivation matérielle, indicateurs d'accès aux droits fondamentaux, etc...

Si le taux de pauvreté monétaire en Belgique reste sous la moyenne européenne de 17,3 %, il est néanmoins supérieur à celui de nos voisins. Le taux wallon est quant à lui plus élevé encore en s'approchant des 20%. Cela signifie qu'en Wallonie, près d'une personne sur cinq vit en dessous du seuil de pauvreté¹.

Autre indicateur criant : le taux de déprivation matérielle. Il correspond au pourcentage de personnes qui ne peuvent pas, pour des raisons financières, se permettre au moins quatre des neuf dépenses suivantes : payer son loyer, son emprunt hypothécaire dans les temps, ses charges de logement ou de crédit à la consommation ; chauffer correctement son logement ; manger des protéines tous les deux jours ; partir en vacances une fois par an ; posséder une télévision ; une voiture, un téléphone ou faire face à des dépenses inattendues. Il est de 5,5% pour les Belges et plus particulièrement, de 7,8% pour les Wallons.

C'est inadmissible !

Charleroi en tant que capitale sociale et plus grande ville de Wallonie est, par sa taille et son contexte socio-économique, plus impactée par ce phénomène que d'autres villes wallonnes.

En effet, l'IWEPS (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) a mis à jour l'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) pour chacune des communes wallonnes, pour l'année 2018.

Cet indicateur donne une information sur l'accès effectif de la population d'une commune aux 9 droits fondamentaux (entre autres le droit à un revenu conforme à la dignité humaine, à un logement adapté, à un meilleur état de santé physique et mental, etc.). La

¹ UVCW, Fédération des CPAS

valeur communale de l'ISADF mesure la position d'une commune par rapport à un minimum de zéro (accès réduit aux droits fondamentaux) et un maximum d'un (plein accès aux droits fondamentaux). Si la moyenne pour les 253 communes wallonnes est de 0,64, l'indicateur de la Ville de Charleroi est quant à lui égal à zéro, soit le score le plus faible d'accès aux droits fondamentaux en Wallonie.

Les dernières statistiques observées au sein de notre CPAS confirment l'accroissement massif du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale ces dernières années, mais également l'augmentation des aides et actions qui doivent être mises en œuvre pour répondre à l'émergence de nouveaux besoins sociaux et simplement répondre à l'article premier de notre loi organique, à savoir « *permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine* ».

A Charleroi, à la fin de l'année 2018, 7.714 revenus d'intégration sociale ont été accordés par le CPAS, 8.234 sont attendus pour la fin de l'année 2019, soit 32% de plus qu'il y a 4 ans et 8.559 pour la fin de l'année 2020, soit 42% de plus en 5 ans.

Parmi les bénéficiaires, de plus en plus de jeunes aux études sont aidés par le CPAS puisque nous entamerons l'année 2020 en ayant dépassé le seuil de 1.000 RI étudiants.

Mais l'action du CPAS ne se limite pas aux seuls revenus d'intégration. Le recours croissant aux autres aides et services de notre institution vient renforcer ce constat sur la difficulté pour bon nombre de nos concitoyens à mener une vie décente et sereine ou à survivre tout simplement pour les situations les plus dramatiques.

Au total, en 2018, 13.433 personnes ont fait appel aux différentes aides disponibles au CPAS : RI, AFE, allocations de chauffage, de loyer, intervention dans les frais médicaux et pharmaceutiques... et 2.800 personnes consultent notre service de Médiation de dettes chaque année.

Le CPAS, pilier central des différents axes de la politique sociale, est appelé à intervenir sur tous les fronts : aide, accompagnement mais également prévention. Jamais il n'a mieux porté son appellation de centre d'ACTION sociale qu'en ces temps où l'augmentation de la précarité sous toutes ses formes suit une trajectoire continue.

Cette action essentielle a néanmoins un coût. Un coût qui, lui aussi, suit cette trajectoire. Un coût que les pouvoirs locaux, CPAS comme villes et communes, ont de plus en plus de difficultés à supporter. Une situation qui n'est ni nouvelle, ni surprenante. Mais elle s'aggrave, et inquiète.

Les comptes des CPAS sont le reflet de l'ampleur et de la rapidité de la dégradation des conditions de vie de nombreux citoyens. Il peut exister des nuances d'une commune à l'autre, mais tous les CPAS sont aujourd'hui de nouveau en grande difficulté budgétaire.

Une réflexion plus structurelle et globale sur nos financements s'impose ! On ne peut plus se contenter de renvoyer cela à un arrangement local qui ne pourra, à l'évidence, plus tenir dans le temps.

La Fédération des CPAS plaide, depuis quelques années déjà, auprès de l'Autorité fédérale afin d'augmenter l'intervention fédérale de 70% à 90% dans le coût du Revenu d'Intégration. Nous espérons que cette revendication, plus que fondée, sera entendue par le prochain Gouvernement fédéral.

Au niveau wallon, nous restons optimistes puisque la Déclaration de Politique Régionale 2019-2024 pose les bases d'une réelle ambition sociale pour la Wallonie en souhaitant « *soutenir et permettre l'émancipation de tous ses habitants, en particulier les plus fragiles. Elle mettra donc tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne et de réelles perspectives d'avenir* ».

Soutien aux familles monoparentales et précarisées, prévention du basculement dans la pauvreté, lutte contre le sans-abrisme et insertion par le logement, accès aux soins de santé, simplification de l'accès aux droits, insertion socio-professionnelle, soutien aux étudiants, intégration sociale, soutien aux services d'aides et soins à domicile, autant de priorités d'action partagées avec les CPAS et qui seraient, selon cette DPR, mises en œuvre en veillant à la neutralité budgétaire pour les CPAS.

C'est primordial dans le contexte budgétaire et financier qui est le nôtre.

Cela dit, les difficultés budgétaires qui se dressent sur notre route n'ont rien enlevé à notre détermination à lutter contre la précarité sous toutes ses formes.

Le budget 2020, ici présenté, a été conçu dans ce contexte compliqué. Il inscrit néanmoins les moyens utiles afin de poursuivre notre mission en nous concentrant sur les priorités et objectifs fixés par notre Déclaration de Politique Sociale.

Une dotation communale de 55.899.805 € telle qu'estimée par nos services a été inscrite au budget de la Ville.

Au-delà d'une dotation de base, elle couvre à la fois la mise en œuvre du Pacte social, la prise en charge de notre coefficient et de notre cotisation de responsabilisation en matière de pensions mais aussi, l'évolution à la hausse du coût net, pour le CPAS, du Revenu d'Intégration attendu pour cette année 2020.

Quelles sont les priorités du CPAS de Charleroi pour l'année 2020 et comment se traduisent-elles dans notre budget ?

UNE ACTION SOCIALE PLUS PROCHE DU CITOYEN

Porter son action partout sur le territoire, là où le besoin est le plus criant, est une priorité, car précarité rime souvent avec souci de mobilité. Cela ne peut être un frein à l'inclusion sociale. C'est aussi en se rapprochant de nos concitoyens que nous pouvons identifier et intervenir au mieux sur leurs difficultés. C'est d'autant plus vrai pour certaines personnes isolées qui malgré les dispositifs d'aide et d'action existants passent encore « sous les radars ».

Tant dans notre Déclaration de Politique Sociale que dans notre Programme Stratégique Transversal, nous faisons de cet objectif une de nos priorités qui passera notamment par le redéploiement des services décentralisés du CPAS.

Le budget 2020 traduit cette intention en inscrivant :

- 1 million € afin d'acquérir des bâtiments répondant à ce besoin de proximité. Un travail d'analyse de possibles synergies entre la Ville et le CPAS en matière d'occupation de nos bâtiments respectifs est également en cours ;
- 100.000 € pour un guichet social multiservices et itinérant sous forme de minibus aménagé qui pourra aller à la rencontre du citoyen, par exemple, dans des lieux peu ou pas desservis par les transports en commun et dispenser des services répondant à des besoins spécifiques: permanences sociales, emplois et logements l'atelier parentalité ou encore activités collectives de type école des devoirs.

Notre volonté est de confirmer l'utilité d'un CPAS présent dans les quartiers. Le rôle des espaces citoyens comme acteurs de proximité et de lien social dans les différents quartiers où ils sont implantés est également confirmé.

En effet, les actions menées par nos Espaces citoyens sont au cœur du nouveau Plan de Cohésion Sociale avec, par exemple, le soutien scolaire apporté via nos écoles de devoirs, l'espace-temps parentalité, des actions d'intégration dans le quartier, d'intégration sociale et culturelle via divers activités et ateliers thématiques, la resocialisation et l'aide

individuelle à la recherche d'emploi ou encore l'apprentissage du français pour ceux dont il n'est pas la langue maternelle.

Le fonctionnement de notre Habitat solidaire de Couillet, véritable lieu d'échange et d'apprentissage du vivre ensemble via les 13 logements et leurs occupants qui y partagent leur quotidien est également soutenu par le Plan de cohésion sociale.

2020 est le début d'une nouvelle programmation du PCS et se traduit par une enveloppe annuelle de près de 1.290.000 € qui sera inscrite à notre budget au cours des six prochaines années. Ce nouveau Plan, établi en concertation avec la Ville et le milieu associatif, a été recentré sur le travail du CPAS et de ses partenaires dans la lutte contre les différentes inégalités et ce, malgré une diminution du financement apporté par les autorités supérieures.

Un autre projet de cohésion sociale verra également le jour en 2020, l'aménagement de l'Espace Zoé Drion en potager collectif. Les moyens utiles à l'aménagement du site ainsi qu'à l'accompagnement de celles et ceux qui souhaiteraient prendre part au projet sont prévus dans ce budget.

Se rapprocher du citoyen c'est aussi s'assurer qu'il dispose des informations utiles pour répondre à ses besoins. C'est pourquoi, sur la base du budget existant, nous souhaitons mettre en place une newsletter électronique trimestrielle qui permettra de diffuser nos informations sous une nouvelle forme. Cette newsletter sera destinée prioritairement à nos bénéficiaires, nos partenaires institutionnels/associatifs et au sens large à l'ensemble des acteurs dans notre périmètre d'actions. Tous les citoyens intéressés par nos activités et notre actualité pourront également y avoir accès. Et afin d'éviter tout risque de manque d'informations lié à la fracture numérique, cette newsletter pourra également être distribuée sous format papier.

UNE ATTENTION TOUTE PARTICULIÈRE AUX PLUS FRAGILISÉS

De nouvelles fragilités ont des conséquences sur les enfants (familles monoparentales, intégration de familles d'origine étrangère, problème liés à la santé mentale). C'est pourquoi nos actions destinées à lutter contre l'isolement des familles et la précarité infantile se poursuivront tant qu'elles seront utiles.

Cela passe par l'intervention, si besoin, dans les frais de scolarité et de soins des enfants, par une intervention dans le prix de participation à certains événements, à des mouvements de jeunesse, des clubs sportifs, des associations culturelles, des bibliothèques via le plan de participation des usagers subventionné par l'autorité fédérale

ou encore par l'espace-temps parentalité ou les écoles de devoir de nos espaces citoyens. Les services d'aide à la jeunesse ne sont bien-sûr pas oubliés dans nos projets d'investissement, avec notamment une enveloppe de 82.000 € de travaux de rénovation de la cuisine et de remplacement du mobilier de la Maison Lancelot.

Autre fragilité, autre priorité : les personnes sans-abri.

Le travail en réseau avec nos partenaires de l'associatif est continu afin de soutenir la remise en logement des personnes sans domicile fixe et de leur apporter l'aide matérielle adéquate.

Les moyens dédiés au secteur associatif via un appel à projets thématique portant sur l'aide aux personnes les plus fragilisées sont d'ailleurs maintenus au sein de l'enveloppe participative à hauteur de près de 280.000 €.

De plus, une enveloppe de 56.000 € est prévue, en 2020, afin de développer l'abri de nuit Dourlet.

RÉPONDRE AU DÉFI DU VIEILLISSEMENT DE NOTRE POPULATION

Plus de 60.000 Carolos, soit un peu plus de 30%, ont actuellement 55 ans ou plus. Veiller au mieux-être, ou tout simplement au bien-être des aînés devient, un peu plus chaque jour, un véritable défi sociétal. Ce défi porte notamment sur la question d'un hébergement, d'un lieu de vie qui leur est adapté.

Avec le soutien de la Wallonie, le CPAS poursuivra la modernisation de ses maisons de repos et de soins en donnant priorité au respect de normes de sécurité et d'hygiène en constante évolution.

Quelques projets au programme en 2020 :

- La poursuite des travaux de rénovation de la MRS de Charleroi et le reconditionnement de sa cuisine estimés à 200.000 € ;
- Le réaménagement de certains locaux suite aux travaux d'extension de la MRS de Couillet ;
- Le remplacement de canalisations et l'isolation de la façade de la MRS de Gilly pour un budget total estimé à 350.000 € ;
- L'aménagement d'un espace de vie à la MRS de Gosselies ;
- La rénovation et mise en conformité de la cuisine et des sous-sols de la MRS de Jumet ainsi que le remplacement des penderies dans les chambres des résidents, soit 840.000 € ;

- Le début des travaux de reconditionnement de l'ancienne aile de la MRS de Marchienne-au-Pont, un projet de 5.600.000 € subventionné pour moitié par la Région wallonne ;
- La rénovation des façades, l'aménagement et la sécurisation des abords de la MRS de Marcinelle, 370.000 € ;
- L'acquisition de minibus afin de faciliter l'accès à nos centres d'accueil de jour cela en nous inscrivant dans un objectif de verdissement de notre flotte de véhicules, ceux-ci étant équipés au CNG (gaz naturel comprimé) ;
- Mais aussi des investissements visant à l'économie d'énergie au sein de nos structures et portant sur le système de chauffage, les châssis ou le relamping led.

Dans un contexte budgétaire délicat, ces investissements seront réalisés en veillant à maintenir une certaine stabilité de la charge de dette y afférente. En effet, les réflexions menées par l'Administration et l'Autorité politique à l'occasion de l'élaboration de ce budget 2020 se sont inscrites dans un objectif d'équilibre budgétaire du secteur des maisons de repos et plus largement de l'hébergement des aînés dans les prochaines années.

C'est également dans cette optique que s'entame un véritable travail d'harmonisation de bonnes pratiques au sein de nos maisons de repos, résidences-services et centres d'accueil de jour : concilier un fonctionnement efficient de chaque établissement avec la qualité des services offerts aux résidents.

Autre axe d'action qui trouve sa traduction dans ce budget 2020 : la prévention et l'aide aux seniors pour éviter, autant que faire se peut, un potentiel isolement et espérer un vieillissement actif, en bonne santé et en autonomie.

Aide à l'adaptation du logement, soins infirmiers, gardes et repas à domicile, aides familiales, autant d'aides et soins à domicile proposés par le CPAS afin d'offrir un accompagnement global pour le maintien des seniors chez eux dans les meilleures conditions de bien-être possibles.

En 2020, nos aides-ménagères « titres-services » passeront en statut d'aides-ménagères sociales et intégreront les aides familiales. L'appel à ce service devra donc désormais correspondre aux conditions décretales des SAFA c'est-à-dire, « une intervention à domicile, en présence du bénéficiaire, afin de favoriser le maintien et le retour à domicile, l'accompagnement et l'aide à la vie quotidienne des personnes isolées, âgées, handicapées, malades et des familles en difficulté ».

Ces différents services s'inscrivent pleinement le cadre de Charleroi VADA (Ville Amie des Aînés). En partenariat avec la Ville, notre CPAS a intégré depuis quelques années la démarche « VADA » mise en place par l'OMS qui porte sur l'inclusion sociale des Aînés dans la ville.

Notre CPAS s'est également inscrit dans une autre démarche, celle de la charte VIADEM, qui a, quant à elle, pour but d'encourager l'inclusion au sein de la ville des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une pathologie apparentée, ainsi que celle de leurs proches et ainsi contribuer à la qualité de vie de ces personnes.

DIMINUER LES INÉGALITÉS EN MATIÈRE D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ

La santé représente l'un des droits fondamentaux de tout être humain. Pourtant, selon les résultats tirés de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC), menée en 2017 par Statbel, l'office belge de statistiques, auprès de 6.000 ménages belges, 19% d'entre-eux n'ont jamais consulté de médecin, et 53 % jamais de dentiste, au cours des 12 derniers mois.

Pour lutter contre ce phénomène et tenter de l'endiguer, nous allons, en partenariat avec les acteurs de la santé, encourager la prévention et renforcer l'accès de tous à la santé, notamment par la création d'une maison médicale. Le budget extraordinaire 2020 comprend d'ailleurs un montant de 400.000 € afin d'acquérir un bâtiment pour cette future maison médicale.

Au-delà de ce projet, le soutien aux démarches et actions portées quotidiennement par les associations se poursuit en 2020 également, que ce soit de façon directe par le CPAS sous forme de subside ou de soutien de personnel ou encore via la nouvelle programmation du Plan de Cohésion Sociale. C'est le cas pour Diapason-Transition, le Comptoir, Espace P, le médibus et le relais santé.

Le budget 2020 prévoit d'ailleurs l'augmentation de la subvention au relais santé afin, notamment, d'augmenter le temps d'intervention d'une infirmière dans la structure d'accueil socio-sanitaire de l'urgence sociale et ainsi assurer les soins infirmiers aux personnes hébergées au sein de la structure.

Le travail en matière de soins de santé passe également par la lutte contre les assuétudes. Le phénomène des drogues est en évolution constante avec l'apparition de nouvelles tendances de consommation, des nouveaux produits, des nouvelles conduites à risques. Il est également multidimensionnel et concerne différents secteurs (l'aide et les soins, la justice, la réduction des risques).

Sur ce point, l'opérationnalisation du plan drogues intégré pour la Ville de Charleroi se poursuit. Ce projet réunit les opérateurs institutionnels et associatifs autour d'actions prioritaires à mener de concert pour les prochaines années et notamment, selon les intentions de l'Autorité régionale en la matière, l'ouverture d'une salle de consommation à moindres risques. Un budget de 770.000 € a d'ailleurs été prévu à cet effet au budget extraordinaire 2020.

UN FOCUS SUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Le CPAS de Charleroi remet chaque année plus de 3.000 personnes sur le chemin de l'emploi, que ce soit par le mécanisme de l'art. 60 ou 61, par un stage, une formation ou par la réinsertion sociale.

Une attention toute particulière sera portée, dès 2020, au mécanisme d'insertion par l'art.60 et à son amplification. A l'heure actuelle, le Passage 45 enregistre une moyenne de 470 contrats art.60 en cours. Notre objectif est d'augmenter ce nombre de remises sur le chemin de l'emploi de 100 contrats par an. Ce travail sera mené en partenariat avec la Ville dans le cadre, notamment de la fin des contrats PTP et nécessitera un soutien en personnel afin d'assurer le suivi administratif et l'encadrement adéquats permettant d'atteindre nos ambitions.

Afin de correspondre à la réalité en matière de rémunération du travail, la contribution demandée aux institutions dans lesquelles nos bénéficiaires sous contrats art.60 effectuent leur insertion professionnelle sera désormais indexée au même rythme que les salaires de la fonction publique.

UN CPAS « MIS AU VERT », UN ENGAGEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

S'inscrire dans l'objectif Ville zéro carbone en 2050 et Ville durable impliquera, pour notre CPAS, de réduire son empreinte carbone et d'assumer, en ce sens, un rôle d'exemple, notamment en favorisant les circuits courts, en diminuant la production de déchets, en renforçant les clauses environnementales et sociales dans les marchés publics, en orientant nos cuisines de collectivité vers une alimentation durable mais également en veillant aux économies d'énergie dans tous nos bâtiments.

Le budget 2020 traduit cette intention en prévoyant les moyens nécessaires pour acquérir des véhicules équipés au CNG (gaz naturel comprimé) lorsque notre flotte doit faire l'objet de renouvellements.

Divers investissements économiseurs d'énergie sont également prévus au budget extraordinaire tels que la gestion à distance du système de chauffage de nos bâtiments, des travaux d'isolation ou encore du relamping led.

La Maison de l'Énergie du CPAS poursuivra son travail de conseil et d'accompagnement des ménages précarisés, de sensibilisation aux petits gestes et achats domestiques économiseurs d'énergie. Elle s'inscrira également, en synergie avec la Ville, dans une opération européenne B-reel d'amélioration PEB des logements, portée et soutenue par la Région wallonne.

CONCLUSION

Construire un budget permettant de donner vie à notre PST dans le contexte budgétaire actuel ne fut pas chose simple.

Le faire correspondre au plus proche de la réalité non plus. Cela n'avait apparemment pas été le cas ces deux dernières années.

Cette démarche se poursuivra tout au long de la mandature dans le cadre de notre prochain Plan de Gestion qui fera l'objet d'une réflexion partagée avec la Ville.

Dans ce cadre, nous travaillerons, main dans la main, à l'analyse de diverses synergies Ville-CPAS (Maison de l'Énergie, gestion des personnes mises en insertion dans les services communaux, services des Finances, occupation des bâtiments, etc.).

Mais dans un premier temps, afin de débiter l'année sur des bases saines, une attention particulière sera portée à l'exécution mensuelle de notre budget. Une note méthodologique sera d'ailleurs soumise au dernier Conseil de l'Action sociale de 2019.

Néanmoins, le travail déjà mené conjointement par l'autorité politique et l'administration nous permet d'amorcer la mise en œuvre de nos ambitions pour les cinq années à venir et de tenir le rôle qui est le nôtre : aider et accompagner nos concitoyens pour venir à bout de la précarité et des inégalités sociales.

Je tiens donc à remercier le Directeur général du CPAS de Charleroi, le Directeur financier, le service du Budget ainsi que l'ensemble des services pour leur implication dans l'élaboration de ce budget.

Philippe VAN CAUWENBERGHE,



Président.